

ASACAR

5 Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
Tél. 03.88.25.63.50
Fax. 03.88.25.80.76



KIWANIS CLUB DE SAVERNE

Restaurant AU CHASSEUR
7 rue de l'Eglise
67440 BIRKENWALD

1^{er} SLALOM de SAVERNE

Parking MATCH

13 Octobre 2002

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Slaloms.

SOMMAIRE

ARTICLE 1p -	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 2p -	ASSURANCES
ARTICLE 3p -	CONCURRENTS et PILOTES
ARTICLE 4p -	VEHICULES et EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p -	PUBLICITÉS
ARTICLE 6p -	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p -	DEROULEMENT de l'EPREUVE
ARTICLE 8p -	PENALITÉS
ARTICLE 9p -	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p -	PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'AUTOMOBILE CLUB D'ALSACE ET DU RHIN organise le 13 octobre 2002 avec le concours du KIWANIS CLUB DE SAVERNE sous le patronage de L'AUTOMOBILE CLUB "ALSACE VOSGES BELFORT" une épreuve automobile RÉGIONALE de SLALOM POURSUITE dénommée:

1^{er} SLALOM de SAVERNE

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France des Slaloms, pour le Trophée des Slaloms du Comité Régional du Sport Automobile et pour le Championnat d'Alsace.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile sous le numéro, **18** en date du **14/08/2002** et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R451** en date du **29/08/2002**.

Article 1p - Organisation de la course

Article 1.1p - Officiels :

Responsable de l'Organisation :	M. Claude BOUTON (Président du KIWANIS CLUB DE SAVERNE)	
Responsable Adjoint de l'Organisation :	M. Alain BOHN	
Président du Collège :	M. Bernard DELLENBACH	Licence n° 10854/0319
Commissaires Sportifs	Mme Yvette WANTZ	Licence n° 01598/0319
	M. Jean-Claude JACQUEL	Licence n° 01742/0319
Directeur de Course :	M. Daniel BLANQUIN	Licence n° 01941/0319
Directeur de Course Adjoint :	M. Olivier DEVAUX	Licence n° 01751/0314
Commissaires Techniques:	M. René KALCK	Licence n° 01741/0319
Stagiaire	M. Denis DERCHE	Licence n° 33547/0319
Chargé de la mise en place de la sécurité :	M. Guy HELLER	Licence n°111132/0319
Chargés des relations avec les concurrents:	M. J.Jacques HUBER	Licence n°10866/0319
Responsable des Commissaires :	Mme Anne-Catherine SCHWENGER	Licence n°11415/0319
Responsable matériel	M. Antoine LEHNHARDT	Licence n° 02923/0319
Service Incendie/Sécurité	E.S.C.	
Service sanitaire	C.R.F.	
Médecin de service :	Médecin ESC	
Speaker :	M. Philippe MIRAMON	Licence n°574001/0319
Classement informatique :	M. Michel VIEUXMAIRE	
Chronométrage :	Electronique Libre	
Secrétariat	Patricia BURGARD	Licence n° 17046/0319
Commissaires de l'ASACAR et des ASA amies		

Article 1.2p - Horaires :

Les concurrents devront se présenter le 13 octobre 2002 à partir de 7H30 pour les contrôles administratifs et techniques,
Clôture des Engagements le 09 octobre 2002 à 24H00 (cachet de la poste).
Publication de la liste des engagés le 13 octobre 2002 à 10H00.

Samedi 12 octobre 2002 :

Vérifications facultatives libres Administratives et Techniques au garage GUSS Alfred, 6 rue de Dettwiller – 67700 SAVERNE de 17H00 à 19H30. (Tél. : 03.88.91.17.23)

Dimanche 13 octobre 2002 :

Vérifications administratives de 7H30 à 9H30 à l'entrée du parking MATCH
Vérifications techniques de 7H30 à 10H00 à l'entrée du parking MATCH
Parc concurrents dans
Reconnaissance pédestre à 9H30
Essais chronométrés de 10H00 à 12H00
1^{ère} manche de course à 12H30
2^{ème} manche de course à 14H30
3^{ème} manche de course à 16H30
Parc Fermé d'arrivée à l'issue de la dernière manche de course, sur le parking MATCH
(obligatoire sous peine de mise hors course)
Affichage des résultats à 18H45 au parc concurrents
Fin du délai de réclamations à 19H15
Podium à 18H30
Remise des prix à 19H30 à la salle d'honneur du Château des ROHAN à SAVERNE.
Cocktail officiel à l'issue de la remise des prix.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H00 heures

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : Réunion 1 : le 13/10/02 à 9H30, MATCH - PC Course
Réunion 2 : le 13/10/02 à 12H30, MATCH - PC Course
Réunion 3 : le 13/10/02 à 17h30, MATCH - PC Course

Article 1.3p - Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu au garage GUSS Alfred de 7H30 à 9H30.

Horaires de convocation : 07h30 – 08h30 voitures du groupe F/F2000 et loisir
08h30 – 09h00 voitures des groupes N/FN et A/FA.
09h00 – 09h30 voitures des groupes GT, C3/CN, CM et E.

Les vérifications techniques auront lieu au même endroit de 7H30 à 10H00.

Une séance de vérification facultative aura lieu au même endroit le samedi 12 octobre de 17H00 à 19H30.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage GUSS Alfred – 6 rue de Dettwiller - 67700 SAVERNE

Prix maximum de la main-d'œuvre **38 €** TTC.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 10H00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13/10/02 à 9H30.

NB : LA PRÉSENTATION DU PASSEPORT TECHNIQUE EST OBLIGATOIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT, **AINSI QUE**, LE PERMIS DE CONDUIRE, LA LICENCE "CONDUCTEUR" 2002 EN COURS DE VALIDITÉ ou LICENCE « INITIATION », LA CARTE GRISE DU VÉHICULE ENGAGÉ, ÉVENTUELLEMENT UNE ATTESTATION DE SON PROPRIÉTAIRE, ET LA FICHE D'HOMOLOGATION POUR LES VÉHICULES DES GROUPES N/FN, OU A/FA.

Article 1.5p - Dispositions particulières :

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure...).

Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (tricherie, détournement d'objets etc...), sera rayé du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Article 2p - Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions suivantes : risque C (dommages corporels et matériels), risque D (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Article 3p - Concurrents et pilotes

Article 3.1p - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **ASACAR - 5 Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG - Tél. 03.88.25.63.50 ou 03.88.36.04.34 - Fax. 03.88.25.80.76. jusqu'au 09 octobre 2002 - 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.**

Les frais de participation sont fixés à **160 €** ramenés à **80 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Pour les engagements parvenant à l'organisateur après la date limite du 09.10.2002, ces frais de participation sont portés à **190 €** et à **95 €** Les pilotes licenciés à l'ASACAR ayant signé la « Charte du pilote ASACAR » bénéficieront d'une réduction de 30%.

Le fait de payer les droits réduits entraîne une acceptation de faits de la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Les engagements seront clos dès que la liste des engagés atteindra le nombre maxi fixé à l'art. 4p. Tant que ce nombre ne sera pas atteint, elle restera ouverte, et ce jusqu'à la fin des vérifications.

Une réduction de 12 € par concurrent sera accordée aux écuries engageant au minimum 5 concurrents par le même courrier, à condition que ces concurrents prennent effectivement le départ.

* **Forfait** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax 24 heures avant le début du meeting pour obtenir un remboursement même partiel des frais de participation.

Article 4p - Véhicules et équipements

Article 4.1p - Véhicules admis :

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 au maximum.

Les groupes admis sont : **N/FN - A/FA – F/F2000 - C3/CN – D/E - GT - CM et Loisir**

Les groupes et classes admis sont détaillés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

L'échappement libre est autorisé. Le collecteur d'origine devra être conservé.

Un même conducteur ne pourra utiliser en course deux voitures différentes, même dans deux groupes différents. La "double monte" est autorisée.

Articles 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

Article 4.3p - Numéros de course : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité : Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

Article 5p - Publicités : Voir réglementation générale.

Les publicités obligatoires et optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieurement.

Article 6p - Sites et infrastructures :

Article 6.1p - Parcours :

Le 1^{er} SLALOM DE SAVERNE comprendra une épreuve d'adresse et de maniabilité, chronométrée sur le parking MATCH. Le parcours de 2000 m au maximum est organisé sur une boucle d'un développement minimum de 400 m. Deux ou plusieurs concurrents s'élanceront successivement de la même ligne de départ espacés de 10 à 20 secondes. Le nombre et l'espacement sont laissés à l'appréciation du directeur de course. La ligne de départ de chaque concurrent constituant après trois tours maximum sa ligne d'arrivée.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Article 6.2p – Route de course :

Sur le parking MATCH à Saverne.

Article 6.3p - File de départ :

File de départ à l'entrée du parking MATCH.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve, ou de la manche.

Article 6.4p - Signalisation : Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 6.5p - Parc Concurrent :

Les parcs concurrents sont situés dans les rues menant au parking MATCH, et accessibles à partir de 7h30, le 13.10.2002.

Les remorques devront être garées sous la responsabilité du chef de parc, à l'endroit indiqué.

Article 6.6p - Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés, est situé au parking MATCH.

Article 6.7p - Tableaux d'affichage :

Les tableaux d'affichage seront placés : en "pré-grille", à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance, de leur part, des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p - Permanence :

Pendant toute la durée de la manifestation une permanence se tiendra au secrétariat au PC COURSE

Téléphone de permanence n° **06.14.64.99.47**.

Centre de secours le plus proche : SAVERNE - Téléphone n° 17.

Article 7p - Déroulement de l'épreuve :

Article 7.1p - Essais : Nombre d'essais : 1 obligatoire au minimum.

Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ, le 13/10/2002 à 9h30. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p - Course : Nombre de manches : 3 manches de course.

Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Article 8p - Pénalités :

1 quille renversée : 3 secondes

Erreur de parcours : hors course pour le manche.

Article 9p - Classements

Slaloms : Les classements se feront sur la base du meilleur temps toutes manches confondues. En cas d'ex-æquo, seront pris en considération les temps réalisés dans les meilleurs manches suivantes, puis lors des essais seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements provisoires seront affichés à 18H45 au tableau officiel

Article 10p - Prix

Article 10.2p - Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

- SCRATCH : 3 coupes minimum.
- GROUPE : 1 coupe minimum.
- CLASSE : 1 coupe par tranche de 5 partants, limité à 5 coupes par classe.
- DAMES : idem aux classes.
- COMMISSAIRES : un prix sera attribué à 2 commissaires, désignés par l'organisateur.

En outre il sera distribué des prix en nature, cumulables, et d'une valeur globale de minimum 305 €

Article 10.4p - Podium :

La cérémonie Podium aura lieu sur la ligne de départ à 18h30 si les conditions météorologiques le permettent.

Article 10.5p - Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix le 13/10/02 à 19H30 chez MATCH.



